

# Lavans-lès-Dole



## BULLETIN MUNICIPAL N°1 – 02/2019



Votre mairie : 4a rue St Didier

Tel. 03 84 81 23 69

[mairie.lavanslesdole@orange.fr](mailto:mairie.lavanslesdole@orange.fr)

site internet : [www.lavanslesdole.com](http://www.lavanslesdole.com)

### **PERMANENCES SECRETARIAT DE MAIRIE**

Mercredi de 16h00 à 18h30

Jeudi de 10h00 à 12h00



## LE MOT DU MAIRE

A l'occasion des vœux de la Municipalité aux habitants, j'ai pu dresser un bref bilan des réalisations et actions de l'année écoulée et présenter les projets pour celle à venir.

Les travaux de mise aux normes de l'accessibilité de la mairie se sont achevés en 2018.

Concernant l'ancienne école il y eut aussi de gros travaux pour la mise aux normes d'accessibilité, tant en ce qui concerne le parking dans la cour que l'aménagement des toilettes.

Après un état des lieux avec les services du département, les régimes de priorité sur la rue du Four Banal ont été uniformisés, dans l'intérêt de la sécurité de chacun. Nous avons bénéficié d'une subvention de 30% au titre des amendes de police.

**PROJETS\_:** Nous avons eu de grosses fuites au niveau du toit à l'ancienne école. Il a fallu se rendre à l'évidence, le toit est à refaire. Grâce à l'acceptation de notre demande d'aide du Fonds de concours, le Grand Dole participera à hauteur de 34% des travaux soit 10 000 €.

D'autre part, un gros chantier d'enfouissement des réseaux réalisé par le SIDECC, rue du Four Banal aura lieu cet été, afin de sécuriser et d'embellir le cœur de village.

**L'année 2019** doit être le moment d'un débat citoyen à l'échelle européenne, pour dire ce que nous voulons pour nos enfants, pour les générations futures. Cette année doit aussi être l'année de mobilisation des énergies citoyennes dans le sens du progrès en France pour plus de justice sociale et la transition écologique.

Les maires dans ce grand débat national sont placés en première ligne et si je peux apporter mon concours je le ferai volontiers.

Merci à vous, chers administrés pour la confiance que vous nous accordez, pour votre compréhension, même quand nous sommes amenés à prendre des décisions qui vont à l'encontre de vos souhaits, car nous subissons les contraintes inhérentes à une réglementation toujours plus complexe. L'Etat, la Région ou le département, nous dictent la conduite à tenir dans la plupart des situations. Notre marge de manœuvre est souvent limitée, mais nous avons à cœur de l'utiliser pour satisfaire au mieux nos citoyens ou limiter les effets indésirables d'une législation que nous sommes bien évidemment tenus d'appliquer. Je vous présente mes vœux les plus sincères et les plus amicaux, de bonheur, de joie, de santé et de prospérité, sans oublier la réussite dans vos projets personnels, professionnels. J'ai une pensée particulière pour les personnes, les amis qui nous ont quittés en 2018 et pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas.

Samedi 26 janvier, nous avons procédé au vote pour le nom de la salle et le résultat est :

**ANCIENNE ECOLE**

*Micheline HENRY*



## ➤ ETAT-CIVIL 2018

### DECES :

20/07/2018 Jean CURIE (né le 19/12/1924)

13/11/2018 Georgette ARNOUX née CLEMENT (née le 27/02/1932)

### MARIAGE :

11/08/2018 Jessica MOULINIE / Gaylord CAGNIANT



### NAISSANCES :

12/09/2018 Tess CAGNIANT MOULINIE

13/09/2018 Timéo Pierre GEORGEON

13/10/2018 Paul Michel Georges REVERCHON



Paul

Tess

Timéo



En 2018, nous avons également procédé à l'enregistrement de 3 PACS  
et d'un baptême républicain.

# INFORMATIONS ...

## ➤ AFFOUAGE

Samedi 22 décembre à 9H30, a eu lieu le tirage au sort des lots pour les 8 affouagistes présents.

## ➤ OPERATION BRIOCHES

En 2018, l'opération brioches au profit de l'APEI a rapporté la somme de 160 €.  
En 2019, l'association recherche des bénévoles pour la vente à Lavans-lès-Dole.  
Merci de vous mettre en contact avec la Mairie.

## ➤ CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Les Cartes Nationales d'Identité ont désormais une durée de validité de 15 ans.  
Si vous êtes majeur, vous pouvez donc garder votre carte 5 ans de plus.  
Par contre, si vous devez voyager à l'étranger, la validité de votre carte reste de 10 ans.

**Attention** : La Carte d'Identité des mineurs garde une durée de validité de 10 ans.

## ➤ VOUS AVEZ 16 ANS !

Faites-vous recenser dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire, c'est obligatoire.  
Présentez-vous à la Mairie muni(e) de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille de vos parents. Une attestation vous sera délivrée, à conserver précieusement. Il est également possible de se faire recenser en ligne sur :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24>

## ➤ PLAN GRAND-FROID 2018/2019

Le dispositif de veille hivernale est activé du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Un registre « plan grand froid » est ouvert en mairie, il permet de recenser les personnes les plus vulnérables du fait de leur isolement. Les personnes intéressées doivent venir s'inscrire en mairie.

Des conseils de comportement et toutes les informations nécessaires sur les sites :  
[http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement\\_climatique/froid/campagne.asp](http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/froid/campagne.asp)  
<http://www.jura.gouv.fr/>

## ➤ NUISANCES SONORES

**Rappel des horaires** pour l'utilisation des tondeuses et autres appareils à moteur :

En semaine : 8h à 12h - 13h30 à 20h      dimanche et jours fériés : 10h à 12h

## LE MONOXYDE DE CARBONE

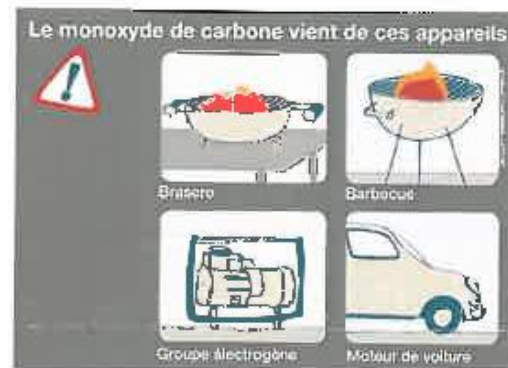
**Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux car il ne se voit pas et n'a pas d'odeur.**



**Le monoxyde de carbone peut provoquer :**

- des évanouissements
- des décès.

### D'où vient-il ?



### Comment se protéger ?

- Faire vérifier les appareils de chauffage par un professionnel,
- Ne pas utiliser les appareils de cuisson pour se chauffer,
- Ne pas utiliser les appareils prévus pour l'extérieur (barbecue, brasero) dans un logement
- N'utiliser que du bois sans verni et sans peinture pour un poêle à bois
- Ne pas utiliser un chauffage d'appoint plus de 2 heures de suite
- Ne pas boucher les ouvertures qui permettent la circulation d'air (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain...)
- Aérer chaque jour les pièces pendant au moins 10 minutes, même en hiver

### En cas d'urgence

Contactez les secours :

**18** : Pompiers

**15** : Samu

**114** : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

**112** : Numéro d'urgence depuis un portable



Retrouvez toutes les informations sur le site internet des services de l'Etat dans le jura : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr)

## Inscription sur les listes électorales : avant le 30 mars 2019

Selon la nouvelle procédure du Code Electoral, il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales après le 31 décembre 2018. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement Européen (Députés Européens) qui se tiendront le 26 mai 2019, les électeurs peuvent s'inscrire jusqu'au 30 mars 2019.

Formalités d'inscription : La demande d'inscription peut se faire à la mairie où un formulaire est rempli sur présentation :

- De la carte nationale d'identité ou du passeport, valide ou expiré (e) depuis moins d'un an,
- D'un justificatif de domicile de moins de trois mois ou de domicile des parents accompagné d'une attestation des parents.

Cette demande d'inscription peut être généralement adressée soit par courrier en joignant les pièces précitées au formulaire d'inscription, soit au moyen d'une télé-procédure ou encore être déposée en mairie personnellement.

Des inscriptions d'office seront effectuées par l'INSEE pour les jeunes majeurs à partir des données collectées lors du recensement citoyen.

## *Les dernières animations du village ...*

### ➤ CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du centenaire de la Guerre 14-18 a eu lieu en présence de Monsieur Franck DAVID, Conseiller Départemental, des Anciens Combattants, des enfants du RPI et d'une nombreuse assistance.

Après lecture de la lettre du Secrétaire d'Etat aux armées par Madame Le Maire et l'intervention de Monsieur DAVID, tout le monde s'est rendu dans le parc de la mairie pour la plantation de «l'arbre aux Valeurs».

A cette occasion, les enfants ont lu des extraits de lettres de Poilus et Madame HENRY a prononcé un discours. Puis tout le monde s'est retrouvé autour du verre de l'amitié.



## ➤ BEAUJOLAIS NOUVEAU !

Comme chaque année a eu lieu la dégustation du Beaujolais Nouveau, à la salle de l'ancienne école. Exceptionnellement, en 2018, le Conseil Municipal a organisé cette manifestation. De nombreux habitants du village se sont donc retrouvés le 16 novembre autour d'un verre pour une soirée conviviale !

## ➤ REPAS ET COLIS DE NOEL

Cette année, le Conseil Municipal a distribué 17 colis de Noël, les 22 autres personnes de plus de 70 ans ont bénéficié d'un repas à la salle communale.



## ➤ GOUTER DE NOEL

La Municipalité de Lavans les Dole a organisé samedi 22 décembre 2018, la fête de Noël, à la salle communale. Une trentaine d'enfants a assisté à la représentation de la compagnie « Cirko Senso » suivie de la visite du Père Noël. L'après-midi s'est terminé par un goûter et la distribution de friandises.



## ➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

Doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration en mairie, tous travaux relatifs à : Travaux sur une construction existante, construction d'un local extérieur y compris abri de jardin, installation d'une piscine, modification de façade, de toit, fenêtre, volet, velux, lucarne, porte, peinture... la création de nouvelles pièces habitables, la construction de murs ou de murets délimitant la propriété... N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie avant d'entreprendre des travaux.

➤ <b>Permis de construire :</b>			
NOM/PRENOM	NATURE TRAVAUX	LIEU DES TRAVAUX	ACCORD LE...
BAILLEUX Loïc/ NICOLET Anaïs	Maison d'habitation	2 D rue du four banal	28/05/2018
MASSON Ludovic	Maison d'habitation	rue de l'Arne - lot 1	10/12/2018

➤ <b>Déclarations préalables de travaux :</b>			
NOM/PRENOM	NATURE TRAVAUX	LIEU DES TRAVAUX	ACCORD LE..
THIEBAUD Christian	Changement des fenêtres et porte et pose de volets	2 rue sous les vignes	08/02/2018
LANAUD Paul	Ravalement de la façade sud	18 rue du four banal	24/05/2018
PUTELAT Bernard	Installation de 2 portails et réalisation d'une clôture	8 impasse du bois de Lahier	26/04/2018
SUTY André	Division en vue de construire	4 rue de l'Arne	18/07/2018
BAILLEUX Loïc	construction d'un abri de jardin	2 D rue du four banal	03/10/2018
JUPILLE Grégory	Réfection / Remaniement de couverture	2 rue de la fontaine d'hâte	11/01/2019

## ➤ DECHETS SAUVAGES

De façon récurrente, notre commune est confrontée à des dépôts sauvages dans la nature...

Cette année, pour la première fois, Madame Le Maire va utiliser son pouvoir de police en dressant une contravention à une personne identifiée. On constate aussi des dépôts sauvages au pied des conteneurs sur la place du Présot. C'est inadmissible !

